

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Le-fiasco-de-Flamanville-ne-doit-pas-prolonger-la>

Réseau Sortir du nucléaire > Presse > Nos communiqués de presse > **Le fiasco de Flamanville ne doit pas prolonger la folie de Fessenheim !**

3 septembre 2015

Le fiasco de Flamanville ne doit pas prolonger la folie de Fessenheim !

Alors qu'EDF vient de confirmer un nouveau report de la mise en route de l'EPR de Flamanville et de nouveaux surcoûts, le Réseau "Sortir du nucléaire" appelle à l'abandon du chantier. Il rappelle également qu'il est irresponsable et malhonnête de rendre l'arrêt de Fessenheim tributaire de la mise en service de Flamanville.



Une fuite en avant au mépris de la sûreté ?

EDF annonce avoir optimisé le chantier pour permettre le démarrage du réacteur au 4ème trimestre 2018, Jean-Bernard Lévy évoquant une « totale confiance en sa réussite ». Au nom de quoi EDF peut-il se permettre d'être aussi affirmatif, alors même que l'Autorité de sûreté nucléaire ne s'est pas encore prononcée sur les graves défauts qui affectent la cuve de l'EPR et qu'il n'est pas exclu que celle-ci ne soit ni réparable ni remplaçable ? Au vu des multiples péripéties du chantier, il est bien présomptueux d'affirmer que ces défauts – qui ne constituent d'ailleurs qu'une partie des malfaçons - seront corrigés. EDF compte-t-il donc les sous-estimer, au mépris de la sûreté, pour permettre une mise en service à tout prix ?

Coûts de construction triplés : il faut arrêter les frais !

Le nouveau coût de construction annoncé de 10,5 milliards d'euros représente le triple de ce qui était initialement annoncé, venant confirmer une nouvelle fois que le nucléaire bon marché est un mythe. Alors que les alternatives énergétiques manquent de financement, il est inacceptable que les Français continuent à payer plus longtemps pour le désastre industriel de l'EPR.

Une mise en service hors délai

Avec une mise en service annoncée fin 2018, l'EPR de Flamanville dépassera le délai de mise en service qui était initialement prescrit dans son décret d'autorisation de création, fixé à avril 2017. Quelle est donc la légalité de ce nouveau report au regard du décret d'autorisation de création ? Plutôt que d'accepter une mise en service hors délai, le gouvernement devrait se saisir de ce dépassement pour mettre fin à ce chantier calamiteux [1].

La fermeture de Fessenheim ne doit pas être tributaire de l'EPR !

Le Réseau "Sortir du nucléaire" dénonce fermement toute tentative de conditionner l'arrêt de Fessenheim à la mise en service de l'EPR. Il faut rappeler que les 63,2 GW évoqués dans la loi de transition énergétique constituent un plafonnement, et non un plancher. Fessenheim peut tout à fait être arrêtée indépendamment de la mise en service de Flamanville. Il est donc irresponsable et malhonnête de prétexter du retard de l'une pour repousser l'arrêt de l'autre.

Comme le Réseau "Sortir du nucléaire" et plusieurs associations alsaciennes l'ont rappelé en juillet [dans une lettre adressée à François Hollande](#), c'est bien pour des raisons de sûreté que la fermeture immédiate de Fessenheim est requise. Quels que soient les aléas de l'EPR, Fessenheim reste vieille, située en zone sismique et en contrebas du grand canal d'Alsace.

La poursuite du chantier de l'EPR et la volonté de prolonger à tout prix le fonctionnement de Fessenheim relèvent d'une même folie, dangereuse au regard de la sûreté et coûteuse pour les Français. Il est urgent d'en tirer les leçons qui s'imposent et d'en finir avec une industrie sans avenir !

Contact presse : 02 43 94 72 88

Chargée de communication : 06 64 66 0123

Notes

[1] [L'article L 593-13 du Code de l'Environnement](#) permet de mettre fin à l'autorisation d'une installation nucléaire, après avis de l'Autorité de sûreté nucléaire, si l'installation n'est pas mise en service dans le délai fixé par son autorisation de création.